DECLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA EDUCATION AU COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE DU 25 MARS 2020

Madame la rectrice, mesdames et messieurs les membres du CTA

C'est dans un contexte très particulier que se déroule ce CTA avec l'épidémie de coronavirus et le confinement généralisé pour tenter d'en atténuer les effets.

Notre pays doit faire face à une situation inédite qui le place face à ses contradictions.

Il faut un service public fort pour assurer la santé de nos concitoyens mais les hôpitaux sont à bout de souffle. Leurs moyens humains et financiers sont largement insuffisants. Le personnel était épuisé bien avant le début de l'épidémie. Pourtant les difficultés et les revendications du milieu hospitalier en particulier et médical en général étaient connues.

Dans l'éducation nationale, les établissements sont tous fermés sauf ceux accueillants les enfants de soignants. Mais le personnel éducatif est toujours au travail afin de permettre la continuité des apprentissages et donc du service public d'éducation. Nous le faisons par conscience de l'intérêt public, pas par injonction. Sans vouloir créer des polémiques malvenues au regard des circonstances, nous regrettons les propos du ministre, notamment ceux de samedi 14 mars, qui appelaient les enseignants à tous se regrouper. C'était une demande dangereuse et infondée car le personnel éducatif n'a pas besoin d'être surveillé pour pleinement remplir sa mission.

Notre priorité doit être la protection de la santé des personnels et des élèves, notamment de ceux à la santé fragile. Ensuite, vient celle de la continuité pédagogique. Elle doit se faire dans l'intérêt de l'élève, sans pression, dans la mesure des possibilités de chacun et de chacune. Elle ne pourra se mettre en œuvre qu'avec un peu de temps, de la souplesse, de la confiance et de l'adaptation. Mais sachez que nous faisons tous du mieux que nous pouvons, car nous sommes aussi, pour beaucoup d'entre nous, parents et nous devons aussi nous occuper de nos propres enfants.

Mais cette crise démontre surtout qu'en cas de difficulté, c'est vers l'Etat et donc ses fonctionnaires que la population se tourne. Elle démontre, et il est dommage d'attendre des épisodes aussi intenses, la nécessité absolue d'un service public fort et de qualité. Or, les suppressions de postes annoncées en janvier, ne vont pas dans ce sens. Le paradoxe est criant. M. le Président a dit qu'il y aura, face à cette crise, un avant et un après. Nous le prenons au mot.

S'agissant du comité technique d'aujourd'hui, **l'UNSA Education** tient à remercier les services pour le travail effectué lors de la tenue des différents GT et pour la préparation du CTA, notamment avec la mise à disposition du mémo expliquant les décisions proposées.

Nous tenons cependant à vous faire part d'un regret concernant le mouvement des enseignants du second degré : la parution tardive de la circulaire intra ainsi que celle du guide d'accompagnement, de la liste des postes vacants et du calendrier de saisie des vœux. Les collègues étaient en légitime attente de ces informations. Cela démontre, s'il fallait le faire, les conséquences négatives de la loi fonction publique qui écartent les syndicats des questions de mobilité. Au vu du contexte de crise, **l'UNSA Education** vous demande un allongement de la période d'ouverture des serveurs mutation pour l'ensemble des personnels.

Enfin, au niveau des départements de l'académie, nous saluons les efforts déployés pour que les CTSD postes collèges puissent se tenir à distance aux dates prévues.

L'UNSA Education souhaite, avant d'intervenir en séance, mettre l'accent sur quelques points importants :

- L'ouverture du Collège de Champier se fait à moyens constants, ce qui n'est pas sans poser de problème pour chaque redéploiement, qu'il s'agisse de postes administratifs, d'éducation, de professeur documentaliste ou autres…

- Nous nous interrogeons sur la viabilité d'une ouverture du collège en septembre 2020 compte tenu de la crise COVID 19 et de l'arrêt des travaux.

- Postes PsyEN : Avec 7 entrants EDO pour 33 postes vacants et 4 EDA pour 19 postes vacants, le compte n'y est pas ! Faute d'une dotation suffisante en emplois pérennes, nous vous demandons madame la rectrice de solliciter du ministère une enveloppe budgétaire pour le recrutement de contractuels PsyEN EDA et EDO à la hauteur des besoins afin que la rentrée 2020 se fasse dans de bonnes conditions.

- Le constat est également très alarmant pour les CPE. Aucune création de poste alors que l'académie est très déficitaire et qu'un nouveau besoin existe avec l'ouverture du collège de Champier. L'absence d'avancée sur la réduction des postes partagés est très décevante et interroge quant à la réelle prise en considération de la souffrance des collègues exerçants sur ces postes. La prise en compte de notre proposition de supprimer un poste ZR 38.1 au lieu d'un poste au lycée Vaucanson pour abonder le collège de Champier ne saurait suffire à nous satisfaire.

- Postes administratifs : Concernant les centres mutualisateurs (Monge et Vaucanson), **l'UNSA Education** attend un point lors d'un GT dédié sur l'adéquation des moyens aux nouvelles missions qui leur ont été confiées comme cela avait été précédemment évoqué avec la SGA.

- Enfin, en ce qui concerne le dispositif ESTEVE, **l'UNSA Education** pose la question de sa mise en œuvre. En effet, celle-ci demandera un gros travail de saisie de la part des gestionnaires de paye de la DIPER A alors que les services du rectorat sont déjà en surcharge du fait de la sous dotation en postes. Compte tenu de l'actualité n'est-il pas opportun d'envisager son report ?

Merci de votre écoute.

Pour l'UNSA Education

Serge RAVEL

Sophie Descazaux